



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-05-2025 /

Dossier complet le : 03-07-2025 /

N° d'enregistrement : 003372/KK P

## 1 Intitulé du projet

Amenagement du site Pelissier au Muy : realisation d'un programme de logements en mixite sociale et fonctionnelle

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE LE MUY

Raison sociale

Le Muy

N° SIRET

21830086100018

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Boyer

Prénom(s)

Liliane

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)                                                                                                                           |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. Infrastructures routières      | (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la réalisation d'une opération de logements en mixité sociale et fonctionnelle d'environ 9 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) intégrant : - environ 123 logements : de l'ordre de 110 logements collectifs, de l'ordre de 13 maisons individuelles, - des commerces et activités, dont une partie en rez-de-chaussée des constructions, - une crèche en rez-de-chaussée d'un des immeubles collectifs, - environ 284 places de stationnement liées aux constructions (majoritairement en sous-sol), - un parking paysager communal d'environ 25 places, - la création et la reprise des voies nécessaires à la desserte des constructions (création d'une voie résidentielle à sens unique et mise à double sens de la partie basse du chemin du Pelissier) et du parking paysager, - la requalification des abords du boulevard de la Libération (sans aménagement de voirie routière). Le projet implique la démolition d'environ 12 bâtiments à usage de logements ou d'activités : seule une des bâtisses présente sur le site sera conservée et réhabilitée.

#### 4.2 Objectifs du projet

La volonté de la ville du Muy au travers du projet est de : de mener une intervention forte afin d'augmenter significativement le parc de logements, tout en densifiant les zones urbaines, construisant la ville sur la ville et économisant l'espace, d'encourager la mixité sociale, dans le respect des objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Dracenie Provence Verdon Agglomération et du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal, de répondre aux besoins de la population en termes de logements, de conforter le renouvellement de la centralité et du pôle urbain développé au sud du boulevard de la Libération au travers d'une nouvelle offre de logements et de commerces de proximité, favorisant ainsi le développement économique, de renforcer l'offre de locaux commerciaux et ainsi créer de l'emploi, de conforter l'offre de services nécessaire aux habitants avec la création d'une crèche, de renforcer le cadre de vie de qualité de la commune, avec une architecture de qualité, le maintien d'espaces verts ou paysagers, et une optimisation de l'organisation spatiale des bâtiments, de prendre en compte et respecter l'environnement, par la création d'un habitat durable répondant aux exigences de la RE 2020.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en 4 phases indépendantes mais pouvant se dérouler en même temps, l'objectif étant de réduire la durée totale du chantier pour limiter les nuisances sur la population :

- aménagement du secteur Ouest,
- aménagement du secteur des maisons individuelles,
- aménagement du secteur Est Sud (hors maisons individuelles),
- aménagement des abords du boulevard de la Libération.

Les travaux comprendront :

- la libération des emprises, la coupe de la végétation et les démolitions,
- les phases de terrassement et de gros œuvre,
- la finalisation des travaux de construction,
- la réalisation des aménagements publics et des aménagements extérieurs des constructions.

Les travaux seront réalisés dans le respect d'une charte "chantier à faibles nuisances" visant à la réalisation d'un chantier respectueux de l'environnement et limitant au maximum les nuisances liées au chantier sur l'environnement, le personnel et les riverains. Leur démarrage respectera le calendrier écologique défini dans le prediagnostic écologique joint en annexe à la présente demande.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, le projet implique une modification de l'usage des sols et une modification des trafics en lien avec les nouveaux habitants du site. Avec de l'ordre de 123 logements pour 8 300 m<sup>2</sup> de SDP, le nombre d'habitants futurs peut être estimé à environ 300. Il implique également une sécurisation des déplacements mode actifs grâce aux aménagements des abords du boulevard de la Libération.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'expropriation (au bénéfice de l'EPF Provence Alpes Côte d'Azur) et autorisations d'urbanisme (permis de construire et de démolir, déclaration préalable). Le besoin d'un dossier Police de l'Eau (2.1.5.0) sera discuté avec la DDTM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Valeurs                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Superficie du terrain d'assiette<br>Nombre de logements crees<br>Pourcentage de logements sociaux<br>Surface de plancher de logements<br>Surface de plancher de commerces / activites / services<br>Nombre de stationnements prives crees<br>Nombre de stationnements publics crees<br>nombres de batiments collectifs<br>nombre de maisons | (environ 1,5, ha)<br>(environ 123, logements)<br>(42, %)<br>(environ 8300, m2)<br>(environ 1000, m2)<br>(284, places)<br>(25 , places)<br>(9, |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin du Pelissier

Lieu-dit :

Localité : Chemin du Pelissier 83490 Le Muy

Code postal : 83490 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 6°33'53"E Lat. : 43°28'31"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :  
Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU du Muy approuve le 19/12/2016 et adapte en derniere date le 23/09/2024. Zone UB, secteur soumis aux nuisances sonores, partiellement concerne par une servitude de mixite

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF 930012479, "Vallee de l'Argens", a environ 400 m.                   |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                            |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'APPB le plus proche, FR3800745, "Gorges de Chateaudouble et de la Nartuby d'Ampus", est a environ 15 km. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                            |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                            |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune du Muy est concernée par la PPBE des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat (4ème échéance) approuvée en 2022. Le projet est hors des zones exposées.                                                                                     |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est en totalité dans le périmètre de protection autour du monument historique inscrit "Eglise paroissiale Saint-Joseph". La partie Est de la zone projet est incluse dans le périmètre de protection du monument historique inscrit "ancien Castellet". |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune du Muy est concernée par le PPR inondation lié à la présence de l'Argens, de La Narturby et de L' Endre et approuvé le 26 mars 2014.                                                                                                                   |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone du projet est hors zone de risque liée à ce PPR.                                                                                                                                                                                                          |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site potentiellement pollué le plus proche est la "Société Maison Barret" référencée par la base de données CASIAS sur les anciens sites industriels et activités de services.                                                                                 |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est à 400 m au Nord de la ZRE eaux souterraines de la nappe alluviale de la basse vallée de l'Argens.                                                                                                                                                   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est à 400 m environ du site inscrit le plus proche, "Parcelles aux abords du Moulin des Serres, au Muy".                                                                                                                                                |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                             |
|-----------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites les plus proches sont la ZPS FR9312014, "Colle du Rouet", a environ 700 m et la ZSC FR9301622, "Val d'Argens", a environ 600 m. |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est a 275 m environ du site classe le plus proche, "Le moulin des Serres et ses abords au Muy".                                 |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'inclut la réalisation d'aucun nouveau captage d'eau potable ni dans les eaux superficielles ni dans les eaux souterraines. Les prélèvements AEP alimentant la commune sont suffisant pour desservir le projet (cf. case ressources) et aucun prélèvement supplémentaire ne sera mis en œuvre.                                                                                                  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La réalisation du projet implique la réalisation de stationnement en sous-sols sur un seul niveau. En comparaison avec des données connues aux abords, le niveau de la nappe est estimé à environ 2 m au-dessous du TN. Ainsi, lors des phases de terrassement, des rabattements de nappe temporaires sont à envisager et seront confirmés par les études techniques à venir.                              |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet a été conçu pour s'insérer dans la topographie existante en étagant les constructions dans la pente. Toutefois, des stationnements souterrains sont à envisager, impliquant environ 9 000 m <sup>3</sup> de déblais. Ces déblais seront triés et tout ce qui peut être réemployés sur site le sera. Le reste sera évacué vers des sites appropriés pour être soit valorisé soit mis en décharge, |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Seuls des matériaux de construction sont nécessaires à la réalisation du projet (béton, bois, vitrages, ferrailage des bétons, PVC des canalisations, ...). Aucun remblai d'apport ne sera nécessaire                                                                                                                                                                                                      |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les besoins en eau potable de l'opération peuvent être estimés à environ 17 000 m <sup>3</sup> /an. La commune du Muy est alimentée en AEP par le SEVE, qui a, en 2023, prélevé 16 056 681 m <sup>3</sup> , produit 15 015 996 m <sup>3</sup> et distribué 14 832 225 m <sup>3</sup> . Ainsi, le volume d'eau potable produit est suffisant pour accueillir le projet, qui est en adéquation avec les équipements de production et de |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Un prediagnostic écologique a été réalisé et est joint en annexe. Les principaux enjeux sont liés aux chiroptères et à la nidification du Martinet noir. Le projet prend en compte ces enjeux, notamment en conservant le bâtiment ou la reproduction du Martinet noir est avérée, en respectant un calendrier écologique de chantier et des mesures d'évitement et de réduction adaptées aux enjeux,                                 |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Au vu des habitats et espèces mis en avant dans le prediagnostic écologique et des impacts potentiels, le projet n'est pas de nature à avoir une incidence sur les deux sites Natura 2000 les plus proches (ZPS Colle du Rouet et ZSC Val d'Argens).                                                                                                                                                                                  |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone projet est située entre des quartiers résidentiels, un cimetière et des bâtiments industriels abandonnés. Elle comprend des friches et des constructions à usage d'habitations et d'activités. Au sein de la zone d'étude, la végétation est influencée par l'activité humaine (ancienne culture, canal du Pelissier et entretien régulier) : présence d'arbres fruitiers et de végétation rudérale.                          |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | De par sa nature, le projet n'engendre aucun risque sanitaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le potentiel Radon sur la commune du Muy est de niveau 3. La conception du projet prend en compte le guide de l'ASN-CSTB pour la protection des bâtiments vis-à-vis du radon.                                                                                                                                                                                                                                                         |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | A l'heure de pointe, on peut estimer la circulation induite par le projet à environ 700 veh/j. Ce trafic induit est très faible par rapport au trafic actuel sur le boulevard de la Libération (supérieur à 15 000 veh/j).                                                             |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase chantier comme en phase exploitation, les modifications d'ambiance sonore induites par le projet ne seront pas significatives.                                                                                                                                                |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est dans la zone de bruit autour du bd de la Libération (de catégorie 3). Selon la Carte de Bruit Stratégique 4, les niveaux sonores sur le site sont entre 60 et 70 dB(A).                                                                                                  |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase chantier, les émissions d'odeurs ne seront pas significatives et par phase. En phase exploitation, seule la circulation induite peut être source d'odeurs, de manière négligeable.                                                                                            |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans la zone d'étude, mais cette nuisance est négligeable.                                                                                                                                                            |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase chantier, les vibrations induites ne seront pas significatives et par phase. En phase exploitation, seule la circulation induite peut être source de vibrations, de manière négligeable.                                                                                      |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Seule la circulation routière est source de vibrations dans la zone d'étude, mais cette nuisance est négligeable.                                                                                                                                                                      |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendre aucune émission lumineuse significative. Les éclairages publics seront adaptés à la faune et à la trame noire, dans le respect de l'OAP Trame verte et bleue du PLU.                                                                                              |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La circulation routière, l'éclairage public et les constructions du centre-urbain du Muy sont sources d'émissions lumineuses.                                                                                                                                                          |
|                         | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase chantier, la circulation des engins et camions pourront temporairement émettre des rejets polluants atmosphériques. En phase exploitation, seule la circulation induite par le projet peut émettre des polluants mais cette émission sera négligeable au vu du trafic induit. |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | Le projet implique une imperméabilisation supplémentaire des sols, notamment en partie Est. Une étude hydraulique viendra préciser la gestion des eaux pluviales, qui se fera dans le respect du règlement d'assainissement pluvial.                                                   |
|                         |                                                |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le nombre d'équivalent-habitant crée par le projet est de l'ordre de 375-400. Les eaux usées de la zone d'étude seront raccordées au réseau EU collectif, qui est traitée par la STEP de Le Muy Ferrage Capo, d'une capacité nominale de 19 133 EH. Sa charge maximale en entrée était de 13 350 EH en 2023 : la STEP est donc bien dimensionnée pour accueillir les eaux usées issues du projet.                                             |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet engendre, en phase exploitation, des déchets ménagers et assimilés. La quantité annuelle pour tout déchet (hors gravat) est estimée à entre 160 000 kg et 175 000 kg (sur une base de 525 kg/habitant/an). En phase chantier, les déchets seront triés et soit réemployés soit évacués vers un site adapté à leur nature.                                                                                                           |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet a été conçu pour s'insérer dans le paysage urbain du Muy, dans le respect du règlement d'urbanisme en vigueur sur le site pour la hauteur et les caractéristiques architecturales et paysagères des constructions. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis, le projet se trouvant dans le périmètre de protection de 2 monuments historiques (Eglise paroissiale et ancien Costello). A noter que seule l'Eglise |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet densifie les constructions sur une zone déjà urbanisée et contraintes, notamment dans sa partie Ouest et au Sud de la partie Est. Au nord de la partie Est, une friche avec quelques arbres fruitiers sera urbanisée : le terrain est entretenu (debroussaillage) mais non exploité.                                                                                                                                                |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le projet est susceptible d'avoir des effets cumulés avec la ZAC des Cadenades, qui prévoit la réalisation d'un EcoQuartier en mixité sociale et fonctionnelle à environ 900 m à l'Ouest du projet Pelissier. Les deux projets ont des impacts positifs forts sur la population, les logements et les activités. Les réseaux et équipements AEP et EU sont suffisamment calibrés pour accueillir les deux projets, tout comme le réseau routier. Une attention particulière a été portée pour les deux projets à favoriser les modes de déplacement doux. L'insertion paysagère et la végétalisation des deux projets seront particulièrement soignées : les effets d'îlots de chaleur urbain ont été anticipés, ainsi que l'objectif de restauration de la trame verte et bleue identifiée au PLU. La ZAC a des effets négatifs sur 6 espèces faunistiques qui ne sont pas touchées par le projet Pelissier.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

EN PHASE CONCEPTION : - ME1 : prise en compte du risque radon : étanchement des soubassements, ventilation adaptée des sous-sols, ... - ME2 : conservation du bâtiment ou la reproduction du Martinet noir a été avérée, - MR1 : isolation acoustique adaptée et éloignement des constructions du bd de la Libération pour réduire les nuisances sonores et de pollution atmosphériques, implantation de la crèche en retrait avec un bâtiment masqué, EN PHASE CHANTIER : - MR2 : mise en œuvre d'une charte de chantier à faibles nuisances, permettant notamment la préservation du canal du Pelissier contre les pollutions (assainissement provisoire), une gestion adaptée des déchets de chantiers et la mise en œuvre d'un plan de circulation adapté, - MR3 : suivi écologique du chantier + respect d'un calendrier écologique adapté aux espèces présentes ou potentielles, - MR4 : balisage des zones de chantiers, - MR5 : protocole de gestion spécifique des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (présence de Cannes de Provence et d'ailante glanduleux), - MR6 : prise en compte du risque radon dans la gestion du chantier (guide ASN / CSTB), EN PHASE EXPLOITATION : - MR7 : mise en œuvre d'un dispositif de gestion des eaux pluviales, avec bassin de rétention, - MR8 : insertion paysagère soignée et végétalisation importante, - MR9 : choix d'une palette végétale adaptée, avec des espèces locales et sans EEE, - MR10 : choix d'un éclairage adapté à la faune (orientation vers le bas, longueur d'onde, extinction de nuit, ...), - MR11 : mise en place de gîtes et nichoirs en faveur de la biodiversité.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'insère dans une zone déjà urbanisée en continuité du centre-village, hors des zones soumises à un PPR et permet de répondre aux besoins de la population en logements et notamment en logements sociaux. Il est cohérent avec les équipements et ressources existants pour l'eau potable et les eaux usées. Les principaux enjeux du site sont liés au paysage et au patrimoine (périmètres MH) et au patrimoine naturel, ainsi qu'au risque radon. Le projet sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Un prédiagnostic écologique a été réalisé pour une bonne connaissance des enjeux du site. De nombreuses mesures d'évitement et de réduction sont prévues pour rendre négligeable les impacts. Ainsi, il nous semble que le projet peut être exempté d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> |

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait le 26-05-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)